

**République Française**  
**Commune des Fourgs.**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 3 mars 2023- 20h**

**Président :** Roger BELOT.

**Présents :** Roger BELOT, Claudine BULLE LESCOFFIT, Xavier THIOLLET, Christelle MOURAUX, Elodie GUYOT, Marielle SALVI, Claude WATIEZ, Sophie BILLET.

**Absents excusés :** François AYMONIER, procuration à Roger BELOT ; Matthieu CASSEZ, procuration à Sophie BILLET ; Mélanie SOITTOUX, Jean-Luc MERCIER, Julien MEJEAN, Marion ZURBACH, Yves BALANCHE.

Le Maire vérifie le quorum qui est atteint avec 8 élus présents et 2 représentés ; il ouvre la séance à 20 heures.

Xavier THIOLLET est désigné comme secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du Lundi 30 janvier 2023.**

Ne recueillant aucune observation ou demande de modification, le Maire constate que le Conseil Municipal approuve le Conseil Municipal du 30 Janvier 2023.

**1- Convention entre la Commune et l'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs.**

Cette convention a pour objet de contractualiser les prestations assurées par l'Office de Tourisme à la Commune des Fourgs dans le cadre du Festival des Terroirs Sans Frontière. Il s'agit essentiellement de prestations d'information, de communication et de relations avec les exposants. La durée de la convention est d'une année. Elle peut être renouvelée en tant que de besoin.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur cette convention qui a le mérite de clarifier les engagements de chacun et d'assurer la pérennité du Festival.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette convention et d'autoriser le Maire à la signer

**Votes :            10        Pour : 10        Contre : 0        Abstention : 0**

**2- Cimetière : tarifs.**

Le Maire présente les différents tarifs pratiqués aujourd'hui, en matière funéraire :

- Caveau : 2300 € + concession 45 € (30 ans)
- Caverne : 520 € + concession 30 € (30 ans)
- Columbarium 1 case de 2 places urnes 15 ans : 400 € (concession 15 ans)
- Columbarium 1 case de 2 places urnes 30 ans : 600 € (concession 30 ans)
- Jardin du souvenir : 100 €.

Compte tenu des nouveaux devis reçus récemment qui prennent en compte notamment, la modification de conception des caveaux, la Commune facture à perte.

Ainsi ont été facturés :

- Les 3 dernières caverne, 1800 euros au total TTC.
- Un caveau 3 places : 2500 + 600, soit 3100 euros TTC au total

- L'extension du colombarium (14 cases sur 2 niveaux) : 9 289 euros TTC (soit 663,45 par case).
- 

Le Maire propose de recalculer les tarifs funéraires pour intégrer ces nouveaux montants et prendre également en compte l'entretien du cimetière.

Il convient également de simplifier les tarifs en supprimant la concession sur 15 ans très rarement utilisée et de modifier la gestion des concessions actuellement gérées en régie. Il convient de décider que les concessions sont gérées comme les autres recettes.

Aussi le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur les décisions suivantes :

- Gestion des concessions par titre et délibération et non plus par régie ;
- Nouveaux tarifs suivants :
- Caveau 2 places : 3 000 € TTC + concession 30 ans 100 euros.
- Caveau 3 places : 3200 € TTC+ concession 30 ans 100 euros
- Caverne : 700 € + Concession 30 ans 50 euros ;
- Columbarium 1 case 2 places/urnes, pas de vente, régime de location sur 30 ans, : 700 euros
- Jardin du souvenir : 100 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De gérer les concessions par délibération et non plus par régie ;
- De fixer les tarifs funéraires de la manière suivante :
- Caveau 2 places : 3 000 € TTC + concession 30 ans 100 euros.
- Caveau 3 places : 3200 € TTC + concession 30 ans 100 euros
- Caverne : 700 € + Concession 30 ans 50 euros ;
- Columbarium 1 case 2 places/urnes, régime de location sur 30 ans : 700 euros ;
- Jardin du souvenir : 100 euros.

**Votes : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

### **3- Constat d'un immeuble à l'abandon (information).**

Le Maire a constaté que certains immeubles sont en état d'abandon manifeste, alors que, restaurés ils pourraient à nouveau bénéficier aux personnes et aux familles qui cherchent un logement dans notre commune. Il explique que dans ce cas, une procédure peut être mise en œuvre en vue d'enrayer la dégradation de tels bâtis et de leur rendre leur vocation première : cette procédure débute par un constat de l'état manifeste d'abandon puis se poursuit par une procédure d'expropriation, avec l'accord de la préfecture et en lien avec le juge de l'expropriation qui fixe le montant de l'indemnité de dédommagement du propriétaire ou de ses ayants droit. A l'issue de cette procédure, la Commune peut restaurer le bâtiment en sa qualité de propriétaire.

La Commune envisage de mener de telles opérations avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier (EPF) qui étudie actuellement les conditions de son partenariat dans une telle procédure.

Le besoin de logements est important sur la Commune. Le recensement récent (Janvier-Février 2023) fait état de 910 logements, 891 enquêtés et 19 non enquêtés. Sur les 891 logements enquêtés, on compte 644 résidences principales, 69 logements occasionnels, 122 résidences secondaires et 56 logements vacants. Ce nombre de logements vacants a beaucoup diminué passant de 80 sur 810 en 2017 (9,87%) à 56 sur 910 en 2023 (6,15%). Ces chiffres montrent le besoin de logements : 100 logements nouveaux sur les 5 ans dont 25 logements par réduction des logements vacants en 2017.

#### 4- Urbanisme : droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption urbain sur les transactions suivantes :

- Parcelle bâtie ZU 151 – 298 m<sup>2</sup>- 13 Rue des Côtes – (Appartement) ;
- Parcelles bâties ZQ 12p, ZQ 45, ZQ 46 p – 1000 m<sup>2</sup>. Au Mauvais Pré - 9 rue des Buclés- Les Petits Fourgs du bas. (Maison) ;
- Parcelle bâtie ZR 33 – 1003 m<sup>2</sup> - 25 Rue du Tillot- (Maison). Vente indivise entre époux.
- Appartement dans l'immeuble désigné Résidence « MARIE REINE » sur un terrain cadastré : ZT N°256 et ZN 257 lieudit « 37 Grande Rue » d'une contenance de 18a 08 ca et 21 a 85 ca .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas préempter.

**Votes : 10                      Pour ne pas préempter : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### 5- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB- Préparation du Budget 2023)

Le Maire présente les projets d'investissement pour 2023 et les perspectives ultérieures, sachant que les investissements en 2022 se sont élevés à **390 989,24 euros TTC** qui comportent des travaux de voirie (78 136.44 euros), des installations de voirie (124 827.49 euros dont l'esplanade de la mairie), l'aire de jeux (74 849.99 euros), des travaux à l'école (11 987.40 euros), les études et diagnostics préalables à la mise en accessibilité de la mairie (12 129.12 euros), des dépenses diverses (cimetière, scierie, fraise à neige, jardins partagés enfants) pour le solde.

La situation budgétaire 2023 ne permettra pas d'aller au-delà des investissements 2022, même si des subventions sont demandées. Les dossiers se sont complexifiés et les délais de versement se sont allongés.

Le tableau suivant rend compte des projets présentés pour 2023 avec des perspectives pour 2024 :

PREVISIONS INVESTISSEMENTS 2023-2024		2023		2024	
Libelle	Entreprise choix	Montant Ht	MontantTTC	Montant Ht	MontantTTC
Accessibilité Mairie Issue de Secours	Soliha	301 244.25	355 157.31		
Terrain de foot + main courante	Interne	10 000.00	12 000.00		
Radon école pompe double flux	Peccllet	29 730.00	35 676.00		
Défense incendie Granges Bailly		10 000.00	12 000.00		
City parc Jeux enfants		8 333.33	10 000.00		
Alambic		4 166.67	5 000.00		
P.G.I. sur les pâturages communaux		20 000.00	24 000.00		
Fenêtres école		90 000.00	108 000.00		
<b>Total 2023</b>		<b>473 474.25</b>	<b>561 833.31</b>		
Accessibilité salles des associations				90 000.00	108 000.00
Parking de la coupe aire camping car				60 000.00	72 000.00
Hangar scierie communale				400 000.00	480 000.00
Eau				120 000.00	134 000.00
Vidéo surveillance				30 000.00	36 000.00
<b>Total 2024</b>				<b>700 000.00</b>	<b>830 000.00</b>

Le débat porte sur chacun de ces projets. L'accessibilité de la mairie et celle de la salle des associations doivent être faites avant la fin 2024, le calendrier Ad'Ap signé en 2015 avec l'Etat avait consenti un délai de réalisation de 9 ans. Le devis de l'accessibilité de la mairie a presque doublé au cours de l'année 2022, passant de 204 000.00 € T.T.C à 355 157.00 € T.T.C. Cette augmentation pénalise beaucoup les

projets communaux et notamment le projet « Colo » qui ne pourra être envisagé qu'à partir de 2024-25. La lutte contre le radon est une priorité sanitaire absolue, notamment depuis l'expérimentation en double flux qui pour l'une des salles de l'école a réduit le niveau de radon à un taux inférieur aux normes. Il convient cette année de généraliser l'installation. Le changement des fenêtres de l'école, indispensable pour une meilleure isolation thermique pourrait être pris en charge dans le cadre du Plan Vert initié par l'Etat. La défense incendie des Granges Bailly nécessite une extension de la réserve incendie pour être conforme aux normes. L'aire de jeux doit être complétée par des jeux pour jeunes enfants et trouver ainsi son achèvement. Le skate park devrait trouver un emplacement et un financement plus adaptés sur le site de La Coupe. Enfin l'un des 2 alambics de la distillerie communale doit être réparé, voire remplacé. Un crédit de 20 000 euros est prévu pour le PGI.

Le projet de panneaux photovoltaïques sur l'un des pans de toiture de l'église ne figure pas dans les projets 2023 car nous n'avons pas encore trouvé un technicien susceptible de prendre la responsabilité d'évaluer par écrit si le pan de toiture tôle + panneaux aurait une charge équivalente à l'autre pan entuilé, faute de quoi un déséquilibre pourrait se manifester.

Les élus regrettent que le dossier de La Colo ne puisse pas être pris en compte dès 2023.

Les perspectives 2024 prévoient l'accessibilité de la salle des associations (sur 2 niveaux), le complément à la charge de la commune de la réfection du parking de la Coupe pour la partie réservée aux campings car, le reste étant budgété par la CCLMHD, la construction d'un hangar polyvalent pour être mis à disposition de l'activité scierie, des équipements de vidéo protection pour la surveillance des dépôts sauvages et, sur le budget EAU, la réfection des canalisations du bas du village (devis total : 465 000 euros HT, le montant, très élevé, ne peut être pris en charge sur une seule année) .

S'agissant de l'avenir de la scierie, Xavier THIOLLET propose aux élus une visite de la scierie de service de Liesle.

Les comptes administratifs 2022 et le Budget 2023 feront l'objet de délibérations début avril.

## **6- Divers.**

### **Lecture du courrier de Madame Martine JEANNIN-LOMBARD.**

Madame JEANNIN LOMBARD demande à acquérir 43 m<sup>2</sup> de terrain d'aisance. La délibération prise à ce sujet en 2021 est toujours valable et rendez-vous sera pris avec le notaire.

### **Organisation des travaux à la mairie.**

Le Maire informe les élus de l'état des travaux à la mairie, sachant qu'en 2023, la commune ne pourra prendre en charge que les dépenses d'installation d'un ascenseur et d'un escalier tout autour de cet ascenseur, compte tenu de l'augmentation des prix. L'ascenseur desservira les 4 niveaux, de la cave dite « de la fromagerie » à l'étage des combles. Pour que les travaux puissent se dérouler, il convient de procéder à quelques réaménagements en particulier ceux du bureau des adjoints et des archives.

C'est ainsi que dans le cadre de l'étude globale de la restructuration de la mairie telle que proposée par notre cabinet d'études SOLIHA, un espace au sein de « l'appartement du fromager » peut être dédié à un appartement de secours en cas de besoin, qui pourrait être organisé d'une part en un espace dortoir pour les marcheurs de la Via Francigena avec entrée spécifique, et un espace d'une ou 2 salles de réunion ou de prêt aux associations. Le projet est présenté sur écran par Xavier THIOLLET. Les élus estiment utile d'avoir à disposition un appartement de secours qui ne soit pas immobilisé sans usage le reste du temps.

L'espace proche du bureau du maire sera dédié aux adjoints et aux archives. Le secrétariat de mairie et la salle du Conseil ne changeront pas d'emplacement pendant les travaux. On y accédera par l'escalier

d'accès à l'étage de « l'appartement du postier », escalier qui sera rénové préalablement et transformé en escalier de sécurité mis aux normes.

Les employés communaux ont déjà commencé à travailler dans le « logement du fromager » en vue de réaliser l'isolation intérieure et le nouveau cloisonnement.

### **Conditions de location de la salle de convivialité ; et celles du préau de l'école**

Le Conseil municipal se saisit de la question des conditions de location par des particuliers de la salle de convivialité. Cette location a abouti récemment à des dommages qui ont fait réfléchir les élus aux conditions de location. Une réflexion va être engagée au sein de la Commission Bien-être pour des propositions qui seront faites au Conseil. Même démarche au sujet de la location du préau de l'école.

### **Achat d'une auto laveuse.**

Le sol de la salle des associations est difficile à nettoyer. Le Maire propose d'acquérir une auto-laveuse électrique pour ce nettoyage. Lorsque cette salle est louée aux particuliers, la solution pourrait consister à demander aux usagers de balayer la salle (et enlever les déchets) le nettoyage étant alors réalisé par les employés municipaux. Le montant de la location serait alors augmenté pour amortir l'achat de l'auto laveuse. Les élus sont d'accord avec ce projet, la commission Bien-être doit être saisie de ce dossier.

### **Intra Muros.**

Le Maire indique que la Commune bénéficie pendant 3 mois gratuitement d'une plateforme, appelée « IntraMuros ». Elle permet à chacun de consulter toutes les informations concernant la Commune. Il s'agit d'un portail internet beaucoup plus élaboré que « Cento-Live » qui ne concerne que des événements ponctuels. Il est accessible soit par application avec son smartphone, ou bien sur son ordinateur. Celui-ci est en cours de construction et déjà accessible à l'adresse suivante : <https://www.intramuros.org/lesfourgs>.

### **Nettoyage des chemins.**

Au moment où des agriculteurs épandent le fumier dans les champs, il a été constaté que les chemins de certains trajets ne sont pas nettoyés après passage, les chemins sont alors dangereux car glissants ; par ailleurs les personnes qui travaillent notamment dans le domaine social ou celui de la santé ne peuvent pas se présenter à leur travail avec des véhicules maculés de boue et de fumier. Ainsi de nombreuses plaintes sont parvenues en mairie. Le Maire demande à chacun de prendre ses responsabilités pour permettre aux uns et aux autres de vivre ensemble en harmonie. Une réunion sera organisée en mairie avec la Pastorale afin d'informer complètement ses membres et trouver une solution.

### **Recensement.**

Avant de clore la réunion, le Maire remercie chaleureusement Claude WATIEZ et les 3 agents recenseurs de la commune, Annie DORNIER, Nathalie MARCEAU, Véronique THIOLLET pour la qualité du travail fourni pour mener à bien cette opération. Le taux de non réponse est excellent, 2,4% : 1443 bulletins individuels distribués, 1409 remplis (- 34). Ces chiffres sont à rapprocher de ceux que l'Insee a estimé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 1400 habitants + 32 personnes comptées à part soit un total de 1432 habitants.

La réunion est levée à 22 h 50.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 4 avril 2023, 20 heures.

Le Maire, Roger BELOT

Le Secrétaire, Xavier THIOLLET

